La Nouvelle République, 29 octobre 2013

29/10/13 Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord... - 29/10/2013 - La Nouvelle République

MARDI 29 OCTOBRE 2013 | 09:00

la Nouvelle République.fr

MES FAVORIS Tours 0 – Poitiers 0

Loir-et-Cher - Chambord - Politique

Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord...

29/10/2013 05:46

Pour la sénatrice Jacqueline Gourault, le conflit " inacceptable " à Chambord sera résolu en légiférant. La balle est maintenant dans le camp des députés.

C'est un coup de maître qu'ont réussi conjointement les sénateurs Jacqueline Gourault, Jeanny Lorgeoux et Jean-Pierre Sueur (Loiret). Samedi en fin d'après-midi, ils ont fait voter un amendement au Sénat concernant la situation à Chambord. « Les tentatives entre le Domaine et la commune, explique Jacqueline Gourault, viennent d'un manque de précision au moment de la rédaction de la loi sur les territoires ruraux de 2005 : celle-ci a créé l'Epic (établissement public à caractère industriel et commercial) sans suffisamment préciser son rôle par rapport à la commune. Par toujours parler que le plus simple était de clarifier la situation, la loi ALUR de Cécile Duflot a été l'occasion de proposer un amendement en ce sens. »

Chambord, une exception française. (Photo archives NR, Antoine Dufau)

La loi ALUR concerne le logement, mais aussi l'urbanisme, et les rapports ruraux entre domaine public et domaine privé. Avec plus de 800 amendements proposés pour cette loi très attendue l'ambition des Loir-et-Cheriens était grande. La commission des affaires économiques comme le gouvernement, opposés à l'étude des amendements, avaient tous deux donné un avis défavorable. Mais le lobbying simple (lire ci-dessous) est passé. « Si l'on définit bien ce qui est du domaine public de l'Etat, c'est-à-dire le château, ses dépendances et le parc, on dit bien que le reste comme relevant du domaine privé », ajoute la sénatrice.

A l'automne 2012, le Domaine représenté par son directeur Jean d'Aussonville, avait demandé au conseil d'Etat de trancher. Ceux-ci avait rendu un avis par rapport au droit : tout est domaine public de l'Etat à Chambord. Ce qui était toute prérogative à la commune et mettait les commerçants au pied du mur avec des baux commerciaux caducs. Et avait déclenché une série de procédures juridiques s'étendant très longues.

« Chaque château qui est sur le territoire de la commune et non l'inverse, l'Etat a beau dire qu'il ne touchera pas à la commune de Chambord, s'il ne fait pas plus, cela créera du crédit », ajoute

En seconde lecture

Les sénateurs ont donc fait leur travail de législateur. Reste aux députés d'adopter ou non cet amendement qui permet donner une solution légale indiscutable à l'obsessionnel conflit chambourdin. Ils en discuteront en seconde lecture dans quelques semaines, à l'Assemblée nationale présidée par Claude Bartolone. Un président qui connaît bien Chambord puisqu'il préside aussi aux destinées d'une assemblée plus restreinte et moins connue, celle des amis de Chambord, organisatrice des prestigieux chasses.

repères

> Le texte additionnel voté par le Sénat à l'initiative de Jacqueline Gourault et Jeanny Lorgeoux : « Font partie du domaine public de l'Etat les biens lui appartenant situés sur le territoire de la commune de Chambord à l'exclusion du château, de ses dépendances attenantes et de son parc. Cette disposition s'applique à la date de création de l'établissement public mentionné au premier alinéa du I. »

> Mercredi 6 novembre, se tiendra à Paris un conseil d'administration de l'Epic. Qui devra décider à des propositions d'indemnisation pour les commerçants ne souhaitant pas rester aux nouvelles conditions du domaine. Au moment où l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'hôtel Saint-Michel doit être clos.

> Un délicat de solution politique : c'est annoncé le 5 septembre dernier, l'association des maires ruraux de France réaffirmait son total et inconditionnel soutien au maire de Chambord. Pro-Gourault, message étant lancé sur la fenêtre de la mairie, non signé, intitulé « projet de loi », dont l'article 1er stipule que « la commune de Chambord est supprimée, le Domaine national est rattaché à la commune de Huisseau-sur-Cosson ».

Béatrice Boissard

Suivez-nous sur Facebook

Vous êtes ici : Toutes Zones > Actualité > Politique > Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord...

www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/Actualite/Politique/(Contenus/Articles/2013/10/23/Si-les-senateurs-mettaient-bon-ordre-a-Chambord-1667143 1/1

Phoca PDF